

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 17 FEVRIER 2014

DELIBERATION N°2014-8

OBJET : Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de cartes multi services MIFARE

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de cartes multi services MIFARE.

Fait à Tours, le 18 février 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT